

COMITÉ D'INSPECTION ET D'ACHATS DE LIVRES
DES BIBLIOTHÈQUES DE LYON

LES MANUSCRITS

BOUHIER, NICAISE
ET PEIRESC

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS DES ARTS

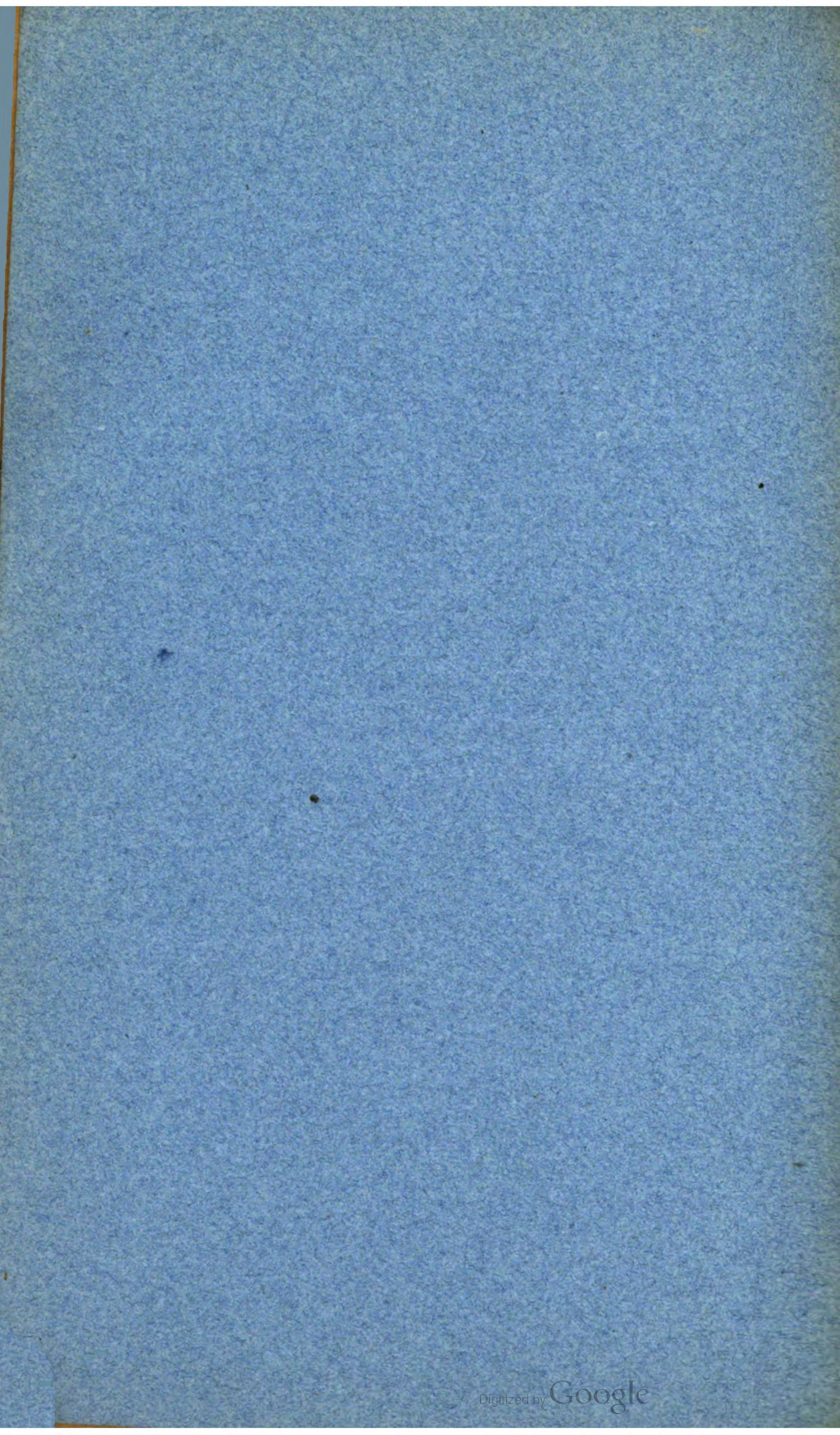
RAPPORT

PAR M. E. CAILLEMER
Doyen de la Faculté de Droit
Président du Comité



LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1880



à Monsieur Charvet
son dévoué collègue
E. Maillard

LES MANUSCRITS

BOUHIER, NICAISE & PEIRESC

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS DES ARTS

France. COMITÉ D'INSPECTION ET D'ACHATS DE LIVRES
DES BIBLIOTHÈQUES DE LYON

LES MANUSCRITS

BOUHIER, NICAISE ET PEIRESC

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS DES ARTS

RAPPORT

PAR M. E. CAILLEMER
Doyen de la Faculté de Droit
Président du Comité



LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3
1880

LYON. — IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND

Le Comité d'inspection et d'achats de livres des Bibliothèques de Lyon a été institué par arrêté ministériel du 31 juillet 1879.

Immédiatement après son installation, ce Comité a été invité par M. le Préfet du Rhône à émettre un avis sur la revendication formée par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour la Bibliothèque nationale, de divers manuscrits de la Bibliothèque du Palais des Arts.

Dans les séances des 4 septembre et 20 octobre 1879, les droits réciproques de l'État et de la ville de Lyon, sur les manuscrits revendiqués, ont été l'objet d'un examen attentif.

Eclairé par cet examen, le Comité a chargé son Président, M. Caillemer, de rédiger un rapport qui pût être mis sous les yeux du Conseil municipal.

Ce rapport a été lu, le 11 novembre 1879, au Comité, qui lui a donné son approbation.

Pour prouver à tous les intéressés que la mesure, si grave

qu'elle soit, de l'abandon, par la ville de Lyon à l'État, des manuscrits revendiqués par ce dernier, est justifiée par les plus sérieuses considérations, le Comité a exprimé le vœu que le rapport de M. Caillemer fût imprimé, ainsi qu'un inventaire sommaire, dressé par le rapporteur, des pièces contenues dans les divers manuscrits.

L'administration municipale a accueilli favorablement ce vœu, qui reçoit aujourd'hui satisfaction.

Lyon, le 4 mars 1880.

RAPPORT SUR LES MANUSCRITS

BOUHIER, NICAISE & PEIRESC

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS DES ARTS

RAPPORTEUR : M. E. CAILLEMER

Dans la Bibliothèque du Palais-des-Arts, créée en 1831, comme dans la plupart des bibliothèques publiques de fondation récente, on ne trouve qu'un petit nombre de manuscrits. Déduction faite de la précieuse collection qui y a été déposée par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, mais avec réserve expresse du droit de propriété, il y a seulement quarante-huit manuscrits appartenant à la ville.

Le rapport, adressé en 1878 au Ministre de l'instruction publique par le Comité des bibliothèques et des archives, signale parmi les pièces les plus curieuses un volume de Mélanges du président Bouhier et un Recueil de lettres adressées à ce magistrat (1).

---

(1) Comité des bibliothèques publiques et des archives; *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique*, Lyon, 1878, p. 95. Le rapport sur la Bibliothèque du Palais-des-Arts a pour auteur M. L. Charvet.

Cette simple mention suffit pour attirer sur la Bibliothèque du Palais-des-Arts l'attention des érudits qui se plaisent à faire revivre la société lettrée du XVIIe et du XVIIIe siècle.

M. Niepce, alors président du Comité, s'empressa d'adresser à M. Delisle, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, une liste plus détaillée. Cette liste, qu'il a reproduite dans son ouvrage sur les manuscrits de Lyon (1), peut servir de table provisoire des articles contenus dans les cinq volumes qui suivent :

Ms. coté n° 1 : Recueil de mémoires et de dissertations du président Bouhier :

Ms. coté n° 2 : Recueil de lettres adressées au président Bouhier, avec quelques-unes de ses réponses ;

Ms. coté n° 3 : Remarques de M. Jean Bouhier sur les IV premiers livres du roman satirique de Me François Rabelais ;

Ms. coté n° 4 : Lettres françaises de Joseph Scaliger à divers savants ;

Ms. coté n° 5 : Lettres adressées à l'abbé Nicaise par divers savants.

Deux autres manuscrits portant, l'un le n° 4 *bis* du fonds général, l'autre le n° 691 du fonds Prunelle, furent signalés à la même époque par MM. Niepce et Charvet comme renfermant, le premier, douze lettres ou mémoires du président de Peiresc (2), le deuxième, des lettres de l'abbé Nicaise à M. Carrel (3).

Vers la fin de l'année 1878, M. le Ministre de l'instruc-

---

(1) Léopold Niepce, *Les manuscrits de Lyon*, Lyon, 1879, p. 168 et suiv.

(2) L. Niepce, *Les manuscrits de Lyon*, p. 176 et suiv.

(3) L. Charvet, *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique*, p. 95.

tion publique fut officiellement informé de la présence à Lyon de ces divers manuscrits. Dès le 23 janvier 1879, il a revendiqué pour la Bibliothèque nationale ceux qui portent les numéros 1, 2, 3, 4, 4 *bis* et 5. Le 27 juin dernier, il a étendu sa réclamation au n° 691 de la Bibliothèque Prunelle.

Pour expliquer cette revendication inattendue d'objets faisant depuis longtemps partie du domaine municipal de la ville de Lyon, il est nécessaire de rappeler quelques faits bien connus des érudits.

Le 2 août 1801, Chardon de la Rochette fut chargé, par le Ministre de l'intérieur Chaptal, de parcourir les départements et de choisir dans les dépôts littéraires les manuscrits précieux, les éditions du XVe siècle, les livres rares, ceux qui sont enrichis de notes de savants. Pour faciliter l'accomplissement de cette lourde tâche, le docteur Prunelle fut bientôt adjoint à Chardon de la Rochette.

En 1804, les deux commissaires se rendirent à Troyes. Là, chacun d'eux mit en réserve, pour la Bibliothèque nationale, des masses de trésors. Chardon désigna 244 volumes imprimés, 147 manuscrits, 25 cartons et une liasse ; Prunelle, 2,575 ouvrages imprimés et 328 manuscrits. Beaucoup de ces pièces provenaient d'une bibliothèque fameuse formée du XVIe au XVIIIe siècle par la famille Bouhier, vendue par les petits enfants de l'illustre président Bouhier à l'abbaye de Clairvaux, devenue enfin propriété nationale et déposée comme telle au chef-lieu du département de l'Aube (1).

(1) Voir l'avertissement du Tome II du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, Paris, 1855.

Tous les articles choisis par Chardon de la Rochette et par Prunelle n'entrèrent pas à la Bibliothèque nationale. Plusieurs, dont cependant les commissaires avaient donné pleine et entière décharge au bibliothécaire de la Bibliothèque centrale du département de l'Aube, restèrent entre les mains de Chardon de la Rochette et de Prunelle. On ne tarda pas à en avoir la preuve.

A la mort de Chardon de la Rochette, en 1814, on trouva chez lui vingt manuscrits provenant de la Bibliothèque de Troyes. Sur les réclamations de Van Praet, l'un des conservateurs de la Bibliothèque nationale, ces manuscrits furent immédiatement déposés dans cet établissement.

En 1831, le docteur Prunelle remit spontanément à la même Bibliothèque deux volumes manuscrits, portant les nos 48 et 58 de la décharge donnée à Troyes par Chardon de la Rochette. Il restitua en même temps treize cartons contenant la correspondance inédite du président Bouhier et cinq volumes de la correspondance de l'abbé Nicaise.

Plus tard encore, en 1856, dans la bibliothèque de Parison, ami intime des deux commissaires, on trouva une importante série de pièces venant du président Bouhier et dont quelques-unes étaient nominativement désignées sur le récépissé délivré au bibliothécaire de Troyes. La Bibliothèque nationale réclama et obtint que ces manuscrits lui fussent remis.

Ces trois faits établissent jusqu'à l'évidence que les commissaires ne se sont pas scrupuleusement acquittés de leur mission. Aussi, les conservateurs de la Bibliothèque nationale ne perdent jamais de vue les listes dressées par ces commissaires, et, dès qu'ils rencontrent un volume qui y est mentionné, sans hésitation ils en revendiquent la pro-

priété. La légitimité de leurs revendications a été récemment constatée par une décision judiciaire.

En 1874, un manuscrit de Gratien fut mis en vente par la librairie Bachelin-Deflorenne. Sur la simple description du catalogue, les administrateurs de la Bibliothèque nationale reconnurent que ce manuscrit provenait de la bibliothèque de Bouhier et correspondait à l'article 15 de la mise en réserve faite à Troyes par Chardon de la Rochette. Une action en revendication fut introduite, et, malgré toutes les résistances du libraire, elle triompha.

Le jugement rendu par la première chambre du Tribunal civil de la Seine, le 22 décembre 1875 (1), déclare nettement que, à dater de la mise en réserve à Troyes par les commissaires et du dépôt entre les mains du bibliothécaire de Troyes du reçu descriptif, les ouvrages qui sont indiqués dans ce reçu sont entrés dans le domaine de la Bibliothèque nationale; — qu'une conservation abusive, un emprunt indéfiniment prolongé ou un détournement, n'ont pu altérer le caractère de la propriété ainsi constituée, ni y porter atteinte, puisque les manuscrits qui appartiennent à l'État, et qu'il a réunis dans l'intérêt général, sont inaliénables et imprescriptibles, comme dépendant du domaine public (2).

---

(1) Le texte de ce jugement se trouve dans un rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la Bibliothèque nationale en 1875, par M. Léopold Delisle, Paris, 1876, p. 40 et suiv.

(2) L'imprescriptibilité des ouvrages, manuscrits, plans, autographes et autres objets précieux faisant partie de la Bibliothèque nationale, avait été déjà deux fois consacrée par des arrêts de la Cour de Paris, infirmant des jugements du Tribunal de la Seine.

Dans le premier cas, il s'agissait d'un autographe de Molière, qui ne portait ni estampille, ni marque particulière propre à faire reconnaître

C'est en s'appuyant sur ces précédents que M. le Ministre de l'instruction publique vient dire à la ville de Lyon: « Les sept manuscrits qui sont au Palais-des-Arts proviennent de la mission de Chardon de la Rochette et de Prunelle. Ce dernier les a indûment conservés; ni lui ni ses héritiers n'ont pu en disposer valablement. Le droit de propriété de l'État est demeuré intact sur eux et je les revendique pour la Bibliothèque nationale. »

---

les droits de la Bibliothèque nationale, mais qui avait été vu et décrit par M. Taschereau. Cet autographe, dérobé à la Bibliothèque, fut l'objet de plusieurs mutations successives au profit d'acquéreurs de bonne foi, dont le dernier, en joignant sa possession à celle de ses auteurs également de bonne foi, invoqua la prescription de trois ans de l'article 2279 du Code civil. — Sur la demande de M. Naudet, la Cour de Paris déclara que le manuscrit, appartenant au domaine public, n'avait pu être valablement aliéné, qu'aucune prescription n'était possible, que l'exception de bonne foi devait être rejetée, et que la Bibliothèque, seule propriétaire, devait immédiatement rentrer en possession de la chose litigieuse (Cour de Paris, arrêt du 3 janvier 1846; Dalloz, 46, 2, 212; Devilleneuve, 47, 2, 77).

M. Gaudry, *Traité du Domaine*, I, nº 272, déclare que cet arrêt lui semble conforme aux principes.

Le 18 août 1851, la Cour de Paris, après avoir établi par des présomptions graves, précises et concordantes, qu'une lettre autographe de Montaigne, possédée par M. Feuillet de Conches, avait autrefois fait partie de la Bibliothèque nationale, jugea que la lettre devait être restituée à cet établissement public, « bien qu'il fût manifeste au plus haut degré que M. Feuillet de Conches, possesseur depuis plusieurs années, avait complètement et constamment ignoré les vices de sa possession, et bien qu'il eût publiquement possédé, avec une entière bonne foi, l'autographe revendiqué. » La Cour ordonne que M. Feuillet remette immédiatement à M. Naudet la lettre de Montaigne, et, en cas de refus, elle le condamne à payer à la Bibliothèque nationale une somme de dix mille francs. (Cour de Paris, arrêt du 18 août 1851; Dalloz, 52, 2, 96; Devilleneuve, 51, 2, 475).

L'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des objets dépendant de la Bibliothèque nationale seraient souvent illusoires, si elles n'avaient

M. le Ministre offre, d'ailleurs, à la ville de Lyon, une compensation qu'il juge avantageuse pour elle. Si la Bibliothèque du Palais-des-Arts restitue à la Bibliothèque nationale les documents provenant de la mission Prunelle, il autorisera la Bibliothèque nationale à offrir à la ville de Lyon, pour son Palais-des-Arts, une dizaine de volumes d'estampes ou de livres relatifs aux beaux-arts, et environ deux cents médailles en bronze, choisies dans les doubles,

---

d'effet que contre les spoliateurs, leurs représentants à titre universel et leurs successeurs de mauvaise foi. Elles ne sont vraiment efficaces qu'à la condition d'être opposables même aux représentants à titre particulier, donataires ou acheteurs, de bonne foi. Comme la bonne foi est toujours présumée, si l'exception de bonne foi pouvait paralyser les revendications de la Bibliothèque, les spoliateurs auraient déjà pour eux-mêmes bien des chances de réussite. Il leur suffirait, dans tous les cas, d'aliéner promptement l'objet dérobé, et de le transmettre à des donataires ou acheteurs de bonne foi, pour que, au bout de trois ans, les droits de la Bibliothèque fussent anéantis.

Des arrêts de la Cour de Paris, M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions disait récemment qu'ils ont fait loi pour l'avenir. Le principe de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité de tous les objets mobiliers déposés dans les bibliothèques de l'État, principe que M. Naudet a eu l'honneur de faire consacrer solennellement par la jurisprudence, « n'a pas seulement rallié les jurisconsultes, il a conquis l'opinion publique ; il est entré non pas seulement dans le droit, mais dans les mœurs. Très souvent, quand des pièces, provenant même de fort loin, mais sans contestation, de nos dépôts publics, apparaissent dans les ventes, elles sont retirées avec l'assentiment loyal des possesseurs et restituées à l'établissement qui en avait été dépouillé. » Wallon, *Vie et travaux de Joseph Naudet*, dans le *Journal officiel* du 23 novembre 1879, p. 10359.

Pour combattre une jurisprudence si conforme à l'intérêt général et si peu dangereuse pour les acheteurs qui ne traitent qu'avec des vendeurs d'une moralité et d'une solvabilité reconnues, personne ne voudra, croyons-nous, s'appuyer sur la loi du 12 mai 1871. Cette loi déclare inaliénables et imprescriptibles, en vertu des articles 2279 et 2280 du Code civil, les biens meubles appartenant à l'État soustraits pendant la durée de l'insurrection du 18 mars 1871. Qui oserait en

parmi les plus intéressantes qui aient été frappées de nos jours par la Monnaie de Paris. Au besoin même, il chargera la Bibliothèque nationale de faire restaurer et relier à ses frais une vingtaine de manuscrits de la Bibliothèque du Lycée pris parmi les plus anciens et les plus précieux. S'il est nécessaire, il ajoutera même à ces libéralités un certain nombre d'ouvrages provenant du dépôt des souscriptions.

Le Comité d'inspection des bibliothèques de la ville de Lyon, en présence des faits que nous venons d'exposer, a été, à l'unanimité, d'avis que les droits de la Bibliothèque nationale sont, d'après la doctrine et d'après la jurisprudence, suffisamment établis pour justifier la réclamation de

---

conclure, par argument *a contrario*, que, dans les autres cas, l'aliénation et la prescription peuvent trouver place? — L'éminent rapporteur de la loi du 12 mai 1871, M. Bertauld, aujourd'hui procureur général près la Cour de Cassation, faisait remarquer à l'Assemblée qu'il était inutile de donner à la loi un effet rétroactif, parce que, pour les aliénations antérieures à sa promulgation, l'État n'était pas absolument désarmé. Quelques protections accordées par la loi nouvelle lui feront sans doute défaut pour ces spoliations antérieures. Mais le droit commun, ce droit commun dont l'expression se trouve dans les arrêts de 1846 et de 1851, suffira pour que l'État recouvre les objets dérobés.

Le Tribunal de la Seine, qui refusait autrefois d'admettre les prétentions de la Bibliothèque nationale et dont les jugements étaient réformés par la Cour de Paris, est allé, dans le jugement du 22 décembre 1875, plus loin que la Cour n'avait eu occasion de le faire. En 1846 et en 1851, la Cour statuait sur des manuscrits que la Bibliothèque nationale avait réellement possédés, puisqu'ils avaient figuré dans ses collections, tandis que les manuscrits indûment retenus par Chardon de la Rochette et Prunelle ne sont jamais entrés dans la Bibliothèque nationale. — Mais cette circonstance a été justement laissée de côté par le Tribunal. Dès que l'État devient propriétaire, même avant toute prise de possession, l'objet entre dans le domaine public et est aussitôt inaliénable et imprescriptible.

toutes les pièces qui proviennent avec certitude de la mission confiée en 1801 à Chardon de la Rochette et à Prunelle.

Mais tous les manuscrits réclamés par M. le Ministre ont-ils cette origine? Cette question a été attentivement examinée pour chacun d'eux, et voici à quelles solutions cet examen a conduit :

N° 691.

Pour le n° 691, aucun doute n'est possible.

Il a appartenu au président Bouhier, dont l'*Ex libris* est inscrit sur la première page, et qui a mis, *propria manu*, quelques annotations.

Il faisait partie de la bibliothèque de Troyes et a été mis en réserve, pour la Bibliothèque nationale, par Prunelle, lors de sa mission de 1804. On trouve, en effet, sous le n° 142 du catalogue de prise en charge par le citoyen Prunelle, catalogue approuvé par le Ministère de l'intérieur, la mention suivante : NICASII OPUSCULA, ETC.... *Cod. chart.*, *in-4°* (1), description qui correspond exactement à notre manuscrit, sur le dos duquel on lit : CL. NICASII OPUSC. H. NORISII AD EUND. EPISTOLÆ.

C'est, enfin, le legs Prunelle qui l'a fait entrer dans la Bibliothèque du Palais-des-Arts, et il porte l'estampille spéciale aux livres qui ont cette origine.

La doctrine du jugement du 22 décembre 1875 est complètement applicable à ce manuscrit.

---

(1) *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, Paris, Imprimerie nationale, t. II, 1855, p. XX.

N° 4.

Nous n'avons pas, pour le manuscrit n° 4, la certitude absolue qu'il provient de la bibliothèque Prunelle ; mais il y a des présomptions qui équivalent presque à une certitude. Il a été trouvé, par M. le sous-bibliothécaire de Valous, dans des cartons renfermant diverses pièces entrées dans la Bibliothèque du Palais-des-Arts de 1850 à 1856 et provenant des bibliothèques Lambert, Prunelle et Rougnard. Il serait bien étrange, après ce que nous allons dire, qu'il fût tombé dans les mains de Rougnard ou de Lambert, et il ne peut venir que du collègue de Chardon de la Rochette.

Ce manuscrit, en effet, est tout entier écrit de la main du président Bouhier ; il a fait partie de sa bibliothèque et porte cette mention : Ms. DE LA BIBLIOTH. DE M. LE PRÉS. BOUHIER, D. 132, MDCCXXXVI. Il est allé à Clairvaux et à Troyes, car on le retrouve sous le n° 55 de la liste des manuscrits mis en réserve pour la Bibliothèque nationale par le commissaire Chardon de la Rochette (1).

Chardon de la Rochette l'a communiqué à son ami Prunelle, qui l'a gardé jusqu'à sa mort.

La solution doit être évidemment la même que pour le n° 691.

---

(1) *Eod. Loc.* p. XI : « *Lettres de Joseph Scaliger, tirées des originaux qui étaient chez M. Dupuy,* 1 *vol.* »

Nos 1, 2, 3.

Ces trois manuscrits viennent évidemment de la bibliothèque de Bouhier.

Le titre du n° 3 porte : *Remarques de M. Jean Bouhier, con^er au Parlement de Dijon, sur les IV. premiers livres du Roman satirique de Me François Rabelais, médecin, écrites de la propre main de l'auteur. Ms. de la biblioth. de M. le Présid^t Bouhier, F. 29, MDCCXXI.*

Le n° 1 contient des notes et mémoires, en grande partie autographes, du président Bouhier (1).

Le n° 2 est un Recueil de lettres adressées au président Bouhier avec quelques minutes autographes des réponses du président.

Mais, pour établir qu'ils viennent de Troyes et qu'ils y ont été pris par les commissaires, nous n'avons plus de déclarations expresses, nous avons seulement des inductions.

1° D'après les explications que nous a données M. de Valous, les pièces que contiennent ces trois volumes ont été trouvées, en feuilles et éparses, dans les cartons où, de 1850 à 1856, ses prédécesseurs avaient déposé les objets provenant des bibliothèques Lambert, Prunelle et Rougnard.

---

(1) Dans ce volume, on a relié, par erreur, une pièce qui ne peut pas avoir été en la possession de Bouhier. En effet, elle parle des États de Romans, du suicide de l'évêque de Grenoble Hay de Bonteville, de M. de Calonne et de l'Assemblée des notables, des horreurs de la Révolution, « inévitable effet de huit cens ans de vexations publiques et particulières. » Voir dans le volume le f° 55.

2° Le récépissé délivré à Troyes, le 28 mai 1804, par Chardon de la Rochette, donne au bibliothécaire de Troyes décharge pleine et entière d'un carton renfermant des dissertations et lettres critiques du président Bouhier sur différents points d'histoire et de littérature, et en outre de vingt cartons et une liasse renfermant les lettres originales de divers savants au président Bouhier. — Ce sont précisément ces dissertations et lettres critiques, ces lettres de divers savants que nous trouvons dans nos trois volumes.

Chardon de la Rochette, qui s'était engagé à les remettre à la Bibliothèque nationale, les aura confiées à son collègue.

3° Nous avons, en effet, la preuve que Prunelle a détenu indûment beaucoup de pièces provenant des cartons mis en réserve par Chardon de la Rochette. Dans sa lettre de 1831 au Président du Conservatoire de la Bibliothèque nationale, il dit : « J'ai l'honneur de vous faire remise de la correspondance inédite du président Bouhier, dont les pièces sont réparties en treize cartons..... Ces manuscrits n'ont jamais figuré dans la collection de la Bibliothèque..... »

Ne résulte-t-il pas de cet aveu de Prunelle qu'il détenait de nombreuses pièces manuscrites provenant de sa mission à Troyes en 1804? La restitution ne porta pas sur la totalité de ces pièces; Prunelle en garda quelques-unes, celles que la Bibliothèque du Palais-des-Arts a recueillies en 1853 et que nous trouvons reliées dans les nos 1, 2 et 3.

Toute contestation n'est pas impossible; mais il y a présomptions suffisantes pour admettre la demande ministérielle relative à ces trois manuscrits.

N° 5.

Il y a, dans ce recueil factice de pièces, que M. de Valous a trouvées avec les précédentes, une pièce qui provient certainement des cartons du président Bouhier. C'est la copie d'une lettre de M. l'abbé Nicaise à M. de Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor, relativement au culte de saint Hermès; Nicaise réclame un hymne de la façon de Santeuil en l'honneur du Mercure chrétien. Bouhier a écrit de sa main sur cette pièce : « Copiée sur l'original de M. l'abbé Nicaise », et il y a inséré, f° 87, deux inscriptions de Nuits et de Langres. — De cette pièce, il faut dire ce que nous avons dit des n°s 1, 2 et 3.

Mais rien ne rattache à Bouhier le surplus du volume. L'origine peut être différente.

Les commissaires Chardon de la Rochette et Prunelle ne se bornèrent pas à explorer la bibliothèque de Troyes; ils allèrent dans beaucoup d'autres bibliothèques, notamment dans celle de Dijon. Là, entre autres manuscrits, ils choisirent pour la Bibliothèque nationale la collection des lettres adressées à l'abbé Nicaise. Le 31 octobre 1804, ils firent remise d'une masse considérable de ces lettres, aujourd'hui classées sous les n°s 9359 et suivants du fonds français.

Mais, à Dijon comme à Troyes, le mandat fut mal exécuté. Dans sa lettre de 1831, Prunelle, en remettant au Président du Conservatoire cinq volumes manuscrits de cette correspondance, l'avoue lui-même.

Notre volume contient des pièces qui restèrent en dehors de cette restitution.

Il y a lieu de les traiter comme celles qui ont été prises à Troyes et d'accueillir la demande de M. le ministre.

N° 4 *bis*.

Ici, nous sommes obligé de reconnaître que les renseignements que nous avons pu jusqu'ici réunir ne nous paraissent pas justifier suffisamment la revendication de M. le Ministre.

D'abord, ce recueil, formé par M. de Valous, de pièces diverses, vient-il de la bibliothèque Prunelle? — Dans une lettre du 6 octobre 1879, l'honorable sous-bibliothécaire nous dit qu'il a trouvé les pièces qu'il renferme dans les cartons du Palais-des-Arts, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé. — M. Niepce dit, au contraire, dans sa Dissertation sur les manuscrits de Lyon, que M. de Valous ne connait pas la provenance de cet important manuscrit; et il ajoute : « Toutefois, il est certain qu'il ne faisait pas partie des ms. Bouhier provenant du don de M. Prunelle (1). »

Lors même qu'il viendrait de Prunelle, était-il entré dans sa bibliothèque par l'effet de sa mission?

Il est bien vrai que les commissaires sont allés à Carpentras; en 1805, Chardon de la Rochette a même proposé au Ministre d'enlever en bloc, de la bibliothèque de cette ville, tous les papiers de Peiresc. Mais cette proposition n'eut pas de suites, et les commissaires se bornèrent à faire un choix.

Grâce à ce choix, la Bibliothèque nationale possède une vingtaine de volumes de lettres et mémoires de Peiresc, classés soit dans le fonds latin, soit dans le fonds français.

---

(1) Léopold Niepce, *Les manuscrits de Lyon*, p. 177.

Mais ce n'est pas une raison pour lui attribuer tous les manuscrits de Peiresc que l'on trouvera ultérieurement hors de Carpentras.

Le manuscrit 4 *bis* est, dit-on, dans un voisinage compromettant; car les volumes qui l'entourent ont été à tort retenus par Prunelle. — Mais les fautes ne se présument pas, et nous n'avons plus ici de documents précis ou d'aveux formels comme pour les papiers de Bouhier et de Nicaise.

Ce que nous pouvons affirmer, après un examen attentif, c'est que le Recueil n° 4 *bis* n'offre aucun intérêt pour l'histoire de Lyon, et, dans le cas où M. le Ministre subordonnerait à l'abandon de ce manuscrit une partie des offres de compensation par lui faites, la ville de Lyon aurait un grand avantage à accepter l'échange proposé.

En résumé :

Les droits de la Bibliothèque nationale sont complètement établis sur les manuscrits 691 et 4.

Ils sont très vraisemblables sur les nos 1, 2, 3 et 5.

Pour le n° 4 *bis*, il y a à peine de simples présomptions. Mais la compensation offerte par M. le Ministre indemniserait largement la ville de Lyon du préjudice que la cession de ce Recueil pourrait lui causer.

— Notons, en finissant, que M. le Ministre de l'instruction publique a déjà réalisé deux de ses promesses éventuelles.

Il a concédé à la ville de Lyon, sur le fonds du dépôt des souscriptions, un grand nombre d'ouvrages qui vont être répartis entre la Bibliothèque du Lycée et celle du Palais-des-Arts.

Il a fait transporter à Paris, sous la surveillance de M.

l'archiviste du département, les vingt manuscrits les plus anciens de la bibliothèque du Lycée; là, ces manuscrits seront restaurés dans les ateliers de la Bibliothèque nationale, et ensuite étudiés par l'éminent directeur de cet établissement, M. Léopold Delisle.

DESCRIPTION DES MANUSCRITS

Manuscrit n° 1.

BOUHIER. MÉLANGES

228 feuillets. Demi-reliure neuve en basane. Hauteur : 0m 340; largeur : 0m 220.

—

I. Adversaria critica Joh. Bouhier, Præsid. inful. Sen. divion. 4 pages, feuillets 1-2. (Soixante-dix articles, tous très brefs, *de ratione veterum scriptorum emendandorum,* avec renvois, pour chaque règle, aux auteurs les plus estimés).

II. Adversaria.

« BUHERIUS raptim hæc scripsit miscella, solebat
« Dum veterum libris, non somno et inertibus horis,
« Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ. »

48 pages; feuillets 3-25 et 222. (1)

---

(1) Les pages 13 et 14 de ces *Adversaria* n'ont pas été reliées à leur place. Elles se trouvent intercalées entre les pages 30 et 31.

La table sommaire, dressée par Bouhier, des soixante articles qui vont suivre : *Index auctorum emendatorum vel illustratorum*, a été encore plus mal traitée; elle a été rejetée par le relieur à la fin du volume, dont elle forme le 222e feuillet.

Ce Recueil mériterait d'être publié; il contient une intéressante préface et les soixante articles dont les titres suivent :

1. Cicero, *Acad. quæst.* lib. ult., emendatus.
2. Idem, *de Divinatione*, II, c. 9, tentatus.
3. Phædri loco, lib. I, *Fab.* 16, sanitas restituta.
4. Ovidius, *de Ponto*, III, 29, illustratus.
5. De Tibulli *Panegyrico ad Messalam*; Emendatum illius exordium.
6. Senecæ *Epist.* 53 emendatior facta.
7. Conjecturæ in alium Senecæ locum : *Epist.* 88.
8. Theophanis Byzancii *Chronographiæ*, p. 337, et Georg. Cedreni *Histor.* p. 453, loca de priscorum Francorum Regum coma illustrata.
9. Cur T. Livio Patavinitatem exprobraverat Pollio Asinius ratio nova proponitur.
10. Porphyrius, *De abstinentia*, II, 8, emendatus.
11. Insignes quædam Ciceronis incogitantiæ (Lib. II, c. 29, *De natura Deorum*, et lib. III).
12. Lucretius, lib. II, v. 1038, tentatus.
13. Alciphron, lib. II, Epist. 2, explicatur.
14. Joan. Leunclavius, Chalcocondylæ interpres (*Historiæ Turcicæ* lib. II, p. 49, éd. 1650) notatus.
15. Flori, lib. II, cap. 2, locus emendatus.
16. Alius Ovidii explanatus in Epistola Phædræ ad Hippolytum. *Heroïd.*, IV, 85.
17. Et alter in Epistola Phyllidis ad Dephoontem. *Heroïd.*, II, 121.
18. Ciceronis vox corrupta, in Orat. II, n. 2, adversus Catilinam, restituitur.

19. Emendationes quædam et observationes in Frontini *Stratagemata*, lib. I. (Lettre à François Oudendorp, Dijon, 3 septembre 1732).
20. In Hermann. Noordkeck librum cui titulus : *Specimen lectionum* (1). (Lettre à Noordkeck, Dijon, 3 septembre 1732).
21. In Statii desperatum locum, III, *Sylv.* I, 128.
22. Sulpiciæ satyra pluribus in locis emaculata. (Lettre à Pierre Burmann, Dijon, 30 octobre 1732).
23. Mendum ex Strabone sublatum, IV, 3, 2. (2)

---

(1) Bouhier propose de corriger la loi *unic.* § *2, D. de Officio consulis*, dans laquelle on lit : « Cum ipse sit qui ex senatusconsulto consilii causam examinat », en rétablissant ainsi le texte : « Cum ipse sit, qui ex sententia consilii causam examinat.»..... Compendiose olim scriptum erat : *Ex sen.*, unde alii fecerunt : *Ex senat.*, et mox audaciores alii : *Ex senatusconsulto.* Scis apud notarum interpretes hæc SEN. SEN. exponi *Senatus sententia.* Quod probat has voces non aliter olim a tachygraphis scribi solere. — Mommsen indique en note cette correction, mais il l'attribue à Hotman.

Dans la loi 16 § 8, D. *de Pœnis*, Bouhier propose de lire : « Eventus spectetur, *vi* a clementissimo quoquo facta. »

(2) Comme spécimen de ces *Adversaria* de Bouhier, nous croyons devoir publier intégralement ce chapitre 23, qui intéresse les environs de Lyon :

« Mirum est quod ait Strabo, lib. IV, p. 192 (ch. III, § 2), Æduos inter Dubim et Ararim habitare : Μεταξὺ τοῦ Δούβιος καὶ τοῦ Ἄραρος οἰκεῖ τὸ τῶν Ἐδούων ἔθνος. Quod a vero quam sit alienum omnes sciunt. Hic tamen silet Casaubonus. At Hadrianus Valesius, *Notit. Gall. v. Ædui*, falli hic ait Strabonem. Verissime quidem, si nobili geographo mens adeo læva fuerit. Verum id mihi persuadere nequeo, præsertim quum mox dixerit Lugdunum præesse genti Segusianorum, quæ inter Rhodanum et Dubim fluvios erat sita. Ergo Æduos ibidem collocare non potuit Strabo. Præterea Bibracte oppidum in Æduis situm esse agnovit, quod inter Dubim et Ararim positum esse si putavit næ ille geographiæ ignarus prorsus fuit. Iniquum esset sane tam crassum errorem Straboni potius quam parum attentis librariis tribuere, qui

24. Ovidius, *Metamorph.* VI, 200, emaculatus.
25. Tacitus emendatus, *Hist.* I, 12.
26. Ciceronis locus insignis, in fine *Academicarum quæstionum* libri, expositus.
27. Quintiliani loci emaculati. *Inst. Orat.* I, 8, et II, 14.
28. Ex Gratii *Cynegetico*, v. 63 et seq., mendæ quædam sublatæ.

---

haud dubie Δούβιος pro Λείγηρος scripserunt (1); nisi tamen legamus : μεταξὺ τοῦ Δούβιος καὶ τοῦ Λείγηρος. Optime enim, ni fallor, probavit Philib. Colletus, Dissertatione præmissa suis in Statuta Sebusianorum commentariis, Æduos olim tenuisse tractum illum omnem, qui a Dubis fluvii parte inferiore ad Rhodanum usque excurrit et urbem Lugdunum. Possis etiam, et forsan magis probabiliter, emendare : καὶ τοῦ Ἐλάβηρος.. Elaveris enim fluvii, hodie *l'Allier* dicti, a quo Ædui incipiunt, meminit Cæsar, *de Bello gallico*, VII, 34, 35, quem Strabo fere sequitur, ut omnes sciunt. Scriptum olim erat literis majusculis : ΕΛΑΒΗΡΟΣ. Sed nomen parum cognitum proclive fuit mutare in ΑΡΑΡΟΣ.

« Sed quid hoc est, quod ibidem ait Strabo : τὸ τῶν Ἐδούων ἔθνος πόλιν ἔχον Καβυλλῖνον ἐπὶ τῷ Ἄραρι καὶ φρούριον Βίβρακτα? Siccine Bibracte, *oppidum Æduorum longe maximum ac copiosissimum*, teste Cæsare, *de Bello gallico*, I, 13, in φρούριον tam cito immutari potuit ? Nemo sanus hoc sibi persuaserit. Itaque Strabonem sic puto scripsisse : πόλιν ἔχον Βίβρακτα καὶ φρούριον Καβυλλῖνον (seu potius Καβίλλονον) ἐπὶ Ἄραρι. Strabonis enim ævo et multis etiam postea sæculis Cabillonum fuisse duntaxat castrum ex vet. Galliarum notitia et aliis documentis patet.

« Quoniam autem Græcorum librariorum peccata in rebus ad Provinciam nostram pertinentibus observare aggressi sumus, juvat etiam Dionem Cassium a simili menda liberare, quam a nemine animadversam video. Dum libro XXXVIII, pag. 79 (ch. 32 et 34), Julii Cæsaris adversus Helvetios bellum describit, primum ait eos per Allobroges iter instituisse ; verum quum ab eorum finibus arcerentur, per Sequanos et Æduos transitum tentasse, eorumque regionem populatos esse. De Æduis certa res est. Sed Sequanos cum illis legatos eam ob rem misisse

---

(1) Telle est la correction admise par MM. Dübner et Müller dans le Strabon de la collection Didot, p. 160, ligne 2, après beaucoup d'autres savants (*Eod. Loc.*, p. 962, col. 2, lignes 28 et suiv.). Cf. Tardieu, *Géographie de Strabon*, t. I, p. 317, et Cougny, *Extraits des auteurs grecs concernant la Géographie et l'Histoire des Gaules*, I, 1878, p. 118.

29. Senatusconsulti Claudiani mens exposita et vera lectio asserta (1).
30. Ex Ovidio, *Metamorph.* XI, 392, menda sublata.
31. A. Gellii locus, lib. I, cap. 2, levi mutatione sanatus.
32. Ovidius, in variis *Metamorph.* libris, VII, 527 et 719; XV, 139, 141, 142 et 271, tentatus.
33. Aristophanes explicatus in *Nubibus*, act. 1, sc. 1, v. 38: « Mordet me Prætor nescio quis, e lectulo exiens seu exsurgens. »
34. Emendatur Ovidii locus *Tristium*, Eleg. I, lib. I.
35. Antiquus Crotonæ nummus restitutus.

---

ad Cæsarem, illud ipsius Cæsaris testimonio manifeste adversatur. Is enim, *de Bello gallico,* I, 11, narrat Æduos solos, cum eorum necessariis Ambarris, questos esse ab Helvetiis, postquam angustias et fines Sequanorum eorum copiæ superassent, agros suos devastari. Id autem ne accideret in Sequanis, obsides ipsis ab iisdem Helvetiis datos. Sequanorum igitur mentio hic fieri non debuit a Dione, qui Cæsaris fidem in ista narratione certe secutus est. In eo igitur omnino, pro εἰς Σηκουανοὺς ἀπετράποντο, legendum : εἰς Σεγουσιανούς, et mox : οἵτε Σεγουσιανοὶ καὶ οἱ Αἴδουοι. Segusianos enim et Ambarros eam tunc regionem tenuisse, quam hodie *La Bresse* vocamus, non ex Cæsare tantum constat, ac Strabone, itemque Ammiano Marcellino, sed etiam ex aliis multis documentis, quæ congessit Philibertus Collet in Dissertationibus quas Commentariis suis in Statuta Sabaudiæ præmisit. »

(1) « ..... Triplex videtur fuisse legis illius scopus : 1° ut ingenuarum mulierum libidinem coërceret; 2° ut servorum impediret corruptelam, quâ servili amore accensæ fœminæ amasionum ministerium turbabant, ut docet Theophilus, *Inst. lib. 3, tit. 12;* 3° ut si forte earum libidini faveret dominus, non impunitus obiret. Quod ultimum sanctissimi senatusconsulti objectum miror a jurisconsultis nostris animadversum non esse. Tale enim conniventis domini quasi lenocinium non par erat sine pœna remanere. Sed qualis demum illa fuit ? Nempe ut servus libertatem invito domino adipisceretur et pro liberto haberetur, mulierque eo casu amasii sui conditionem sequeretur. Is est, uti sentio, sensus horum verborum : *Sin consensisset, pro libertis haberentur,* scilicet tam servus quam fœmina..... »

36. Euripides, in *Rheso*, v. 939, 945, 949, et in *Troadibus*, v. 886, emaculatus et enarratus.
37. Restitutus Ciceronis locus, *Paradox*. V.
38. Quintilianus expositus, *Inst*. XI, 3.
39. Scholiastes Homeri Didymus, *Odyss*. X, 1, et Columella, XI, 2, emaculati.
40. Philostratus, in *Isocratis vita*, éd. 1709, p. 505, levi macula purgatus.
41. Conjecture sur un passage de Cicéron, *de Amicitia*, cap. XI.
42. Et sur un autre de Quintilien, III, 7.
43. Explication d'un passage de Spartien, *Vie d'Adrien*, ch. 10.
44. Défense de la leçon ordinaire d'un passage de Trebellius Pollion, en sa *Vie de Gallienus Saloninus*, ch. 2.
45. Le Testament de saint Grégoire de Naziance expliqué et corrigé.
46. Sur le sens d'un passage du dialogue intitulé *Axiochus*, qui se trouve à la suite des œuvres de Platon. éd. Estienne, III, p. 368 (1).
47. Corrections dans quelques vers du *Culex*, attribué à Virgile, v. 163 et suiv.
48. Explication et correction d'un passage de Plutarque, *Vie de Romulus*, c. XX (2).
49. Remarques sur deux épigrammes de l'Anthologie. (Voir *Epigr. descript.*, n° 640).

---

(1) Une copie presque textuelle de cette note par un des secrétaires de Bouhier se trouve dans ce même volume. Voir infrà n° XXX.

(2) Correction des mots μηδ' ὀφθῆναι γυμνόν en ceux-ci : μηδ' ὀφθῆναι γυμνήν, et explication ingénieuse empruntée à Martial, XI, 104.

50. Confirmation d'une conjecture faite dans Plutarque par Dacier, *Vie d'Alexandre*.
51. Correction d'une épigramme de l'Anthologie anecdote. (*Epigram. comic.*, n° 218).
52. Suétone expliqué ; ce que c'étaient que les *Servi peculiares Cæsaris*.
53. Emaculata Solonis Elegia de variis hominis ætatibus.
54. Seneca senior emendatur, præfatio in *Controv.*, lib. V.
55. Lampridii, in *Commodo*, 18, locus tentatus.
56. Ovidii locus desperatus, IV, *de Ponto*, XVI. 33, restitutus.
57. Rutilii carmen quibusdam in locis emaculatum.
58. Silius Italicus, VIII, 265, emendatus.
59. Mendum a Justino, *Hist.*, VI, 4, sublatum.
60. In Callimachi epigrammate XLII lacuna repleta.

III. Dissertation sur l'Art poétique d'Horace. 24 pages.
IV. Doutes que M. l'abbé Colin m'a proposez sur sa traduction de l'Orateur de Cicéron, avec mes réponses. 14 pages. — Plus les deux lettres de Colin à Bouhier, Paris, janvier 1736 et 15 mars 1736.
V. Sur l'ode XVIII d'Anacréon : Καλλίτεχνα, τόρευσον ; may 1702. 6 pages.
VI. *Extraits de l'Histoire de la Révolution de 1789, publiée à Paris en 1791. 2 pages* (1).
VII. Remarques sur une lettre de M. l'abbé Le Clerc (2). 8 pages.

---

(1) Cette pièce est tout à fait déplacée dans ce volume ; voir *suprà*, p. 11, note.

(2) Bouhier donne à son correspondant de nombreux détails sur des jurisconsultes illustres : Johannes Bassianus, Azo, Accurse l'ancien, François Accurse, Bartole, etc. Même pour un lecteur assidu de la

VIII. Clovis, poème de M. de la Visclède. 3 pages.

IX. Dissertations sur un passage des Géorgiques de Virgile, libr. IV, v. 287 et suivans : 1° du P. Hardouin, jésuite; 2° de Mr Hüet, évêque d'Avranches: 3° de Bouhier, dans une lettre au Père Oudin, du 1er décembre 1713; 4° du P. de Tournemine, jésuite, par extrait, dans une lettre du P. François Oudin, du 1er janvier 1714; 5° de M. Joseph de Bimard, baron de la Bâtie-Monsaléon. 38 pages.

X. Dissertation sur l'Histoire des Galates présentée à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, pour le concours au prix qu'elle doit distribuer à Pâques 1742. (13 pages avec quelque notes de Bouhier.) *Nomen auctoris in occulto est*. C'est un concurrent, qui, avant de déposer son mémoire, le communique à Bouhier, en 1741, et provoque les observations du président.

XI. Observations de Bouhier sur la dissertation concernant les Galates. 3 p.

XII. Observations sur une traduction des lettres de Circé à Polyænos et de Polyænos à Circé dans Pétrone, par M. Maleteste de Villiers, avec une autre traduction de ma façon. May 1734. 4 pages (1).

Geschichte des rœmischen Rechts im Mittelalter de M. de Savigny, les notes de Bouhier sont encore utiles à consulter. Les deux dernières pages sont consacrées à Nicolas Valla ou du Val, magistrat du XVIe siècle.

(1) La traduction de Maleteste se trouve dans le manuscrit no 2, fos 198 à 200.

XIII. Remarques que j'ai faites, au mois d'octobre 1732, à la prière de M. Dunod, professeur de droit en l'Université de Besançon, sur son Histoire ms. des Séquanois, qu'il m'avait envoyée et qui a depuis été imprimée avec divers changements qu'il a faits sur mon avis. 21 pages.

XIV. Dissertation sur Sardanapale, dernier roi d'Assyrie, et sur son épitaphe, raportée par Cicéron. 32 pages.

XV. Extrait des contestations entre M. Boivin l'aisné et M. l'abbé Bannier, sur le système des Roys Pasteurs. 7 pages

XVI. Sur la préface des Géorgiques (traduction de M. de Corton) et sur la préface de l'Énéide. 8 pages.

XVII. Remarques sur les médailles, pierres gravées et autres antiques cy-dessus dessignées. 43 pages et 6 feuilles de planches.

XVIII. Des auteurs et curieux de Provence. 1 page.

XIX. Lettre de M. du Tillot (Nuits, 23 juillet 1736), contenant l'extrait d'une lettre de M. de la Monnoye, du 1er octobre 1691, à M. l'abbé Nicaise, sur une inscription antique, qui étoit à Dijon chez M. du May, ancien conseiller au Parlement. 4 pages et une planche.

XX. Antiqua divionensis agri monumenta. 16 pages, 4 planches.

XXI. Avis de M. Lebeuf sur quelques inscriptions langroises, qui sont à la Bibliothèque du Roy, 2 pages.

XXII. Inscriptions diverses. 5 pages. (La plupart de ces inscriptions sont de Rome).

XXIII. Index auctorum a Thoma Magistro laudatorum. 1 page.

XXIV. Elenchus inscriptionum a Cyriaco Anconitano per Illyricum et Liburniam repertarum, quæ in Gruteri corpore inscript. et Reinesii syntagmate leguntur. 3 pages.

XXV. Lettre originale de M. Frezier à M. de la Roque (11 mars 1744), touchant une inscription antique qu'on voit au village de Corseul en Bretagne. 3 pages.

XXVI. Minute de la lettre écrite par Bouhier à M. le chevalier de la Roque, le 17 septembre 1743, au sujet de la même inscription. 1 p.

XXVII. Copie d'une lettre écrite par Bouhier, le 24 septembre 1722, à M. Bazin le fils, sur quelques passages de Bion et de Moschus. Conjectures de M. Bazin sur ces passages. 5 pages.

XXVIII. Copie d'une lettre écrite par Bouhier au P. Oudin, jésuite, le 7 novembre 1723, sur un passage de saint Jérôme, *Epist.* 134, ad Sophronium. 3 pages. Autre lettre au P. Oudin. 2 pages.

XXIX. Minute d'une lettre écrite par Bouhier à M. de la Monnoye, le 22 novembre 1708, sur un passage de Philon. 5 pages.

XXX. Copie d'une lettre écrite par Bouhier à M. Marais, le 23 aoust 1732, sur une fausse interprétation donnée par M. Rollin à un passage du dialogue intitulé *Axiochus*, qui se trouve parmi les ouvrages de Platon. 3 pages.

XXXI. Lettre de Bouhier, écrite le 17 mars 1725, à l'auteur des Remarques sur Moréri. Il l'engage à travailler à une bibliothèque des auteurs du Lyonnais. 4 pages.

XXXII. Lettre de Bouhier à l'abbé Le Clerc, directeur du Séminaire de Saint-Irénée à Lyon. 3 pages.

XXXIII. Traduction de la préface de Pope sur Homère. Observations critiques de Bouhier. 6 pages (1).

XXXIV. Liste des lettres de Saumaise. 4 pages.

XXXV. Minute de la réponse faite par Bouhier, le 29 août 1744, à la lettre que M. de la Roque lui avait adressée dans le Mercure de juin précédent. 2 pages.

XXXVI. Inscription de Luxembourg. 1 page.

XXXVII. Sur l'inscription de Torigny. (Inscription trouvée à Vieux et conservée à Saint-Lô). 4 pages.

XXXVIII. Gouteux illustres. 1 page.

XXXIX. De Phlegethonte. 2 pages.

XL. De sacris pervigiliis et notes diverses. 2 pages.

XLI. Collecta ex variis authoribus de oraculis. 2 pages.

XLII. Sur le Pausanias de M. l'abbé Gedoyn. 2 pages.

XLIII. Notes diverses. 31 pages. (Quelques-unes ne se rattachent pas à Bouhier : De pronuntiatione linguæ græcæ ; Domini Prosperi Phanelli Calabri, monachi Cassinatis, quæstio in Cœna Emmauntina ususne fuerit. Dominus signo Crucis. Lettre à Pélisson, datée de Venise le 10 des cal. de juin 1684, écrite par un poète qui craint de perdre une pension royale, etc., etc.)

---

(1) Voir dans le manuscrit nº 2, fol. 227 et suiv., les lettres de de Silhouette à Bouhier.

Manuscrit n° 2

RECUEIL DE LETTRES ADRESSÉES AU PRÉSIDENT BOUHIER

Deux cent quarante-deux feuillets. Demi-reliure neuve en basane. Hauteur, 282 mill.; largeur, 190 mill.

N° 1.

Lettre du P. Jean-François Baltus, né à Metz en 1667, mort en 1743.

Rome, 3 avril 1718. Misère des Romains; le paganisme a-t-il connu la charité ? Histoire du *Re Giannino*, prétendu fils de Louis le Hutin, 4 pages.

Suit la minute autographe de la réponse de Bouhier. Les anciens ont connu la charité ; explication du vers 499 du livre 2 des Géorgiques de Virgile, 7 pages.

Nos 2 à 4.

Trois lettres de Bocquillot, chanoine d'Avallon, né à Avallon en 1649, mort en 1723.

2. Avallon, 1er mars 1717, 4 pages.
3. S. l., 23 octobre 1718, 4 pages.
4. S. l., juin 1719, 8 pages.

Détails sur les ouvrages de Bocquillot; sur les tombeaux de Quarrée-les-tombes; sur l'accueil fait à la Constitution *Unigenitus* dans le diocèse d'Autun, etc.

Nos 5 à 6.

Deux lettres de Bonardy.

5. Paris, 6 novembre 1739 (1), 4 pages.

6. Paris, 22 septembre 1745, 4 pages.

Nouvelles littéraires : Desfontaines, Rollin, dom Rivet et dom Bouquet, dom Jacques Martin, l'abbé Granet, de Roquelaure, Voltaire, etc.

No 7.

Lettre de Louis Bourguet, né à Nîmes en 1678, mort à Neufchatel en 1742.

Neufchatel, 4 juin 1740, 4 pages.

Nos 8 à 20.

Douze lettres de Pierre Burmann, l'aîné, né en 1668, mort en 1741.

---

(1) Bouhier avait publié, en 1735, un *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*, traité dans lequel il prenait la défense d'une épreuve généralement qualifiée de scandaleuse et qu'un arrêt du Parlement de Paris avait interdite en 1677 : *Le Congrès*. C'est sans doute à propos de ce livre que Bonardy écrit à Bouhier : « Le premier mouvement de tous ceux à qui on en parle est presque toujours contre vous ; mais, aprez qu'on leur a developé votre dessein et quelques-unes de vos preuves, il est peu de gens sensez qui ne se rendent ou au moins qui ne reviennent de leurs premières allarmes sur les bienséances et la pudeur qu'ils croyoient violées, et presque toujours sans fruit, selon eux..... »

Minute autographe d'une lettre écrite par Bouhier à M. Buermann, professeur aux belles-lettres à Leide, le 11 juillet 1726, 4 pages.

8. In Batestermano, non longe a Trajecto urbe, XII aug. CIↃIↃCCXXVI, 6 pages.
9. Leid., XX april. CIↃIↃCCXXVII, 4 pages.
10. Leidæ, VI maj. CIↃIↃCCXXVII, 3 pages.
11. Leidæ, kal. jul. CIↃIↃCCXXVII, 1 page.
12. Leidæ, XI nov. CIↃIↃCCXXVII, 2 pages.
13. Leidæ, XXVII jan. CIↃIↃCCXXVIII, 4 pages.
14. Leidæ, XX april. CIↃIↃCCXXVIII, 3 pages, avec une note de Bouhier.
15. Leidæ, XX octob. CIↃIↃCCXXVIII, 4 pages.
16. Leidæ, XXIV febr. CIↃIↃCCXXX, 2 pages.
17. Leidæ, XX septem. CIↃIↃCCXXXIV, 3 pages.
18. Leidæ, XVIII maji CIↃIↃCCXXXVI, 3 pages.
19. Leidæ, XVII maji CIↃIↃCCXL, 2 pages.

N° 20.

Lettre de Pierre Burmann, le jeune, né en 1714, mort en 1778, neveu du précédent.

Amstelodami, 3 septembr. CIↃIↃCCXXXIX, 2 pages. Il fait hommage à Bouhier de quelques opuscules, de et sur Henri de Valois, qu'il vient d'éditer, f° 52.

La minute autographe de la réponse de Bouhier : Divione, die XV Januarii MDCCXL, 1 page, forme le f° 27.

N°s 21 à 23.

Trois lettres de François de Camps, abbé de Signy, né à Amiens en 1643, mort à Paris en 1723.

21. Paris, 26 février 1717, 2 pages.
Bouhier y a joint un extrait d'une ancienne chronique, relatif à Pépin le Bref.
22. Paris, 11 mars 1717, 3 pages.
23. Paris, 23 mars 1717, 2 pages.
Suit une copie de la réponse adressée, le 1er avril 1717, par Bouhier à l'abbé de Camps sur l'avénement de Pépin-le-Bref à la couronne de France, 5 pages (1).

N° 24.

Lettre de Claude-Antoine Bocquet de Courbouzon, né à Lons-le-Saunier en 1682, mort à Besançon en 1762.
Besançon, 24 février 1744 : Arbois est-il l'*Arborosa* dont Ammien Marcellin aurait parlé ? 2 pages.
Suit la minute autographe de la réponse de Bouhier, 2 pages. L'*Arbor*.... d'Ammien Marcellin ne peut pas être Arbois.

N°s 25 à 26.

Deux lettres de Pierre Nicolas des Molets, prêtre de l'Oratoire, né à Paris en 1678, mort en 1760.
25. S. l., 3 mai 1726, 2 pages.
26. Paris, 17 août 1738, 1 page.

---

(1) L'abbé de Silly et Bouhier sont en désaccord sur cette question : Pépin-le-Bref fut-il un usurpateur ? Bouhier soutient l'affirmative, tandis que l'abbé de Silly s'efforce d'établir que Pépin est monté régulièrement sur le trône, en vertu des lois fondamentales qui réglaient la succession à la couronne.

N° 27.

Lettre de Dunod de Charnage, né en 1679, mort en 1752.
S. l. n. d., 3 pages. Dunod envoie à Bouhier : 1° copie d'un rapport sur ce qu'on voit à Izernore ; ce rapport (six pages et une planche) est relié, par erreur, à la fin du volume, f°s 238 à 241 ; — 2° une copie d'un dessin, trouvé dans les papiers de l'abbé Boisot, représentant « la figure de candidat qui était sur le tombeau de Cœtonia Donata, trouvé il y a environ quarante ans. »

N°s 28 à 30.

Trois lettres de Fabre (1).
28. Paris, 12 juin 1737, 3 pages.
29. Paris, 22 juin 1737, 3 pages.
30. Paris, 2 janvier 1738, 4 pages.

N° 31.

Lettre de Jean-Pierre Gibert, né en 1660, mort en 1736.
Paris, 18 décembre 1731, 2 pages.
Suit la minute de la réponse faite par Bouhier, le 29 décembre 1731, 3 pages.

---

(1) Fabre, ami intime de Mathieu Marais, donne à Bouhier des détails sur la maladie et sur la mort de Marais ; sur la fin tragique de François Lemoine, peintre d'histoire ; sur des conférences dans lesquelles on a discuté le sens du vers d'Horace : « *Et male tornatos...* » et étudié les *Lettres philosophiques* de M. de Voltaire, etc.

N° 32.

Lettre d'Iselin.
Bale, 23 mars 1736, 3 pages.

N° 33.

Lettre d'Antoine de la Roque, né en 1672, mort en 1744.
Paris, 21 janvier 1737, 3 pages.

N°s 34 et 35.

Deux lettres du P. de Laubrussel, jésuite.
34. Colmar, 20 décembre 1712, 4 pages.
35. Pont-à-Mousson, 30 janvier. Sur les Thérapeutes; de Laubrussel s'inscrit en faux contre le témoignage de Philon, 4 pages.

N°s 36 à 42.

Sept lettres de l'abbé Léauté, chanoine de N. D.
36. S. l. n. d., 2 pages. Isis et Clatra.
37. S. l. n. d., 4 pages. Les Thérapeutes ne sont pas des Chrétiens : huit arguments en ce sens. Explication du v. 15 du ch. 16 de l'Exode.
38. S. l., 18 janvier 1710, 3 pages.
Suit le double d'une lettre écrite par Bouhier à M. Léauté, le 23 février 1710, au sujet de quelques-unes de ses observations sur Job et sur les premiers chapitres de la Genèse, 11 pages.

39. S. l., 25 février 1710, 11 pages.
40. S. l., 27 juillet 1710, 4 pages.
41. S. l., 19 aoust 1710, 3 pages.
42. S. l., 21 aoust 1710, 4 pages.

Nos 43 à 75.

Trente-trois lettres de l'abbé Lebeuf, membre de l'Académie des inscriptions, né à Auxerre en 1687, mort en 1760.

43. Auxerre, 19 janvier 1732, 3 pages.
44. Auxerre, 14 février 1732, 4 pages.
45. Auxerre, 27 février 1732, 4 pages.

A la suite de cette lettre se trouvent des réflexions manuscrites de Bouhier sur la question de savoir *si l'association d'Ovinius Camillus à l'Empire par Alexandre Sévère est vraye ou fausse*. Ces réflexions « faites à la prière de M. Le Beuf, en mars 1732 », ont été utilisées « dans sa dissertation sur ce sujet insérée au *Mercure de France* d'aoust 1732, p. 1709 », 8 pages.

46. Auxerre, 27 mars 1732, 4 pages.

A la suite de cette lettre est une copie de la *Réplique de de M. D. Polluche, d'Orléans, à la réponse de M. Le Beuf sur son explication de l'inscription d'Auxerre*, insérée au *Mercure de France* d'avril 1732, p. 674, 4 pages;

Et une note manuscrite de Bouhier *contre la réplique de M. Polluche à M. Le Beuf*, 4 pages.

47. Auxerre, 15 octobre 1732, 3 pages.
48. Auxerre, 12 décembre 1732, 2 pages.

Suit la copie d'une *Réplique de Polluche à M. Le Beuf d'Auxerre*, avec P. S. de Lebeuf à Bouhier, 6 pages.

49. S. l., 23 septembre 1733, 4 pages.
50. Auxerre, 6 novembre 1733, 4 pages.
51. Auxerre, 11 janvier 1734, 3 pages.
52. Auxerre, 17 juillet 1734, 4 pages.
Suit une copie de la *Réponse de M. le P. Bouhier à M. l'abbé Le Beuf, du 3 aoust* 1734, 2 pages.
53. Auxerre, 8 septembre 1734, avec fac-simile de l'inscription de Nevers ANDECAMVLOS, 4 pages.
Suivent : 1° Une copie d'observations de Bouhier sur cette inscription, 3 pages;
2° Une note manuscrite de Bouhier sur la même inscription, 1 page.
54. S. l. et s. d. Une note de Bouhier, rapprochée des Lettres écrites par Lebeuf à Fenel en 1734 (*Lettres*, nos 201-203), prouve que cette lettre a été écrite en novembre 1734, 6 pages (fos 149, 150 et 196 de notre volume; les deux dernières ont été, par erreur, éloignées des quatre premières).
55. Auxerre, 16 décembre 1734 et 4 janvier 1735, 4 pages.
56. Auxerre, 6 janvier 1735, 4 pages.
57. Auxerre, 22 janvier 1735, 3 pages.
58. Auxerre, 5 mars 1735, 3 pages.
59. Auxerre, 17 mars 1735, 4 pages.
60. Paris, 4 juillet 1735, 3 pages.
61. Paris, 22 juillet 1735, 3 pages.
62. Paris, 26 novembre 1735, 4 pages.
63. Paris, 26 décembre 1735, 3 pages.
64. Paris, 29 avril 1736 (1), 4 pages.

---

(1) Une minute de cette lettre, appartenant à la Société des sciences historiques de l'Yonne, a été publiée sous le no 224 des Lettres de l'abbé Lebeuf. Mais la comparaison des deux textes prouve le danger des res-

65. Paris, 20 aoust 1736, 3 pages.

66. Paris, 22 janvier 1737, 4 pages.

67. Paris, 27 mai 1737, 4 pages.

68. Paris, 8 may 1738, 4 pages et une petite note.

Suit une note manuscrite de Bouhier contenant extrait de la réponse qu'il a faite, le 18 may 1738, à la lettre de M. l'abbé Le Beuf du 8 dudit mois, 1 page.

69. Paris, 23 juin 1738, 4 pages (1).

70. Paris, 1er octobre 1738, 4 pages.

71. Paris, 26 février 1739, 4 pages.

72. Paris, 29 décembre 1742, 3 pages.

Suit la minute autographe d'une lettre écrite par Bouhier à Lebeuf, le 2 février 1743, contenant explication d'un diptyque de Boëce découvert depuis peu, 4 pages.

73. Paris, 11 mars 1743, 4 pages.

74. Paris, 19 juillet. (Cette lettre fait suite à une lettre du 17 avril 1743, publiée sous le n° 338 des *Lettres de l'abbé Lebeuf*, t. II, p. 414), 3 pages.

75. S. l. n. d. (L'inscription dont parle Lebeuf a été trouvée par lui en avril 1721. *Lettres*, n° 84, t. I, p. 239), 4 pages.

---

titutions proposées par les éditeurs. Dans l'imprimé, on lit, par exemple, p. 197 : « J'ai été informé que, en importunant, M. de Noailles obtenoit pour moi quelque chose de la cour. » Il faut lire : « J'ai été informé qu'il est impossible que Mrs de N. Dame obtiennent pour moy quelque chose de la cour. » — *Eod. loc.* : « Quelques-uns opposent que M. Hénault ne m'ait desservi. » Il faut lire : « Quelques-uns appréhendent que M. Hardion.... », etc...

(1) Une partie de cette lettre, relative à *Meliosedum*, est reproduite presque littéralement dans une lettre à Fenel. (*Lettres*, n° 255, t. II, p. 236).

N° 76.

Lettre de Maletête.

12 mars, s. l. — Traduction des lettres de Circé à Polyænos et de Polyænos à Circé, 6 pages.

Une copie de la réponse adressée par Bouhier à Maletête, le 15 mai 1734, se trouve dans le manuscrit n° 1, f°s 91 et 92, 4 pages.

N° 77.

Lettre du chevalier Denis-Marius de Perrin, né à Aix en 1682, mort en 1754, éditeur des Lettres de Madame de Sévigné.

Paris, 11 juin 1736, 3 pages. Perrin fait part à Bouhier de la mort de Madame de Simiane.

N°s 78 à 88.

Dix lettres de Jean-François Seguier, né à Nîmes en 1703, mort en 1784.

78. Nîmes, 31 décembre 1728, 4 pages.
79. Paris, 21 juillet 1733, 3 pages.
80. Paris, 15 août 1733, 3 pages.
81. Paris, 4 septembre 1733, 3 pages.
82. Vérone, 14 juillet 1743, 2 pages.
    A cette lettre est jointe une lettre de Morelet, Vérone, 13 juillet 1743, 2 pages.
83. Vérone, 8 septembre 1743, 3 pages.

84. Vérone, 6 janvier 1744, 4 pages.
85. S. l. ni date. Juin 1744 ? 3 pages.
86. Vérone, 25 juillet 1744, 3 pages.
87. Vérone, 2 aoust 1744, 3 pages.

Nos 88 à 90.

Trois lettres d'Étienne de Silhouette, né en 1709, mort en 1767.
88. Londres, 17 juillet 1738, v. s., 4 pages.
89. Londres, 21 septembre 1738, v. s., 4 pages (1).
90. Londres, 28 mai 1739, n. s., 4 pages.

No 91.

Lettre de Thomassin de Mazaugues, né en 1684, mort en 1743.
Paris, 21 novembre 1740, 3 pages.

---

(4) Dans cette lettre, de Silhouette dit à Bouhier qu'il lui envoie un essai de traduction du discours de Pope sur Homère, afin de lui permettre de juger combien est défectueuse une traduction française déjà publiée. Cet essai a été détaché de la lettre et relié dans le manuscrit no 1, fos 203 et suiv. Voir plus haut ms. no 1, XXXIII.

Manuscrit n° 3.

BOUHIER, REMARQUES SUR RABELAIS.

46 feuillets. Demi-reliure neuve en basane. Largeur : 163mm ; hauteur : 175.

F. 1. Notes sur Rabelais.

F. 2. REMARQUES
De M. JEAN BOUHIER
Con^er
Au Parlement de Dijon,
sur
Les IV premiers Livres du
Roman Satirique
De Me Francois RABELAIS
Médecin
Ecrites de la propre main
de l'Auteur
—
MS.
De la Biblioth. de M^r le Presid^t Bouhier
F. 29.
MDCCXXI.
—

Le feuillet 13 est blanc; il en est de même du recto du feuillet 18.

Sur le verso du feuillet 46, il y a deux anecdotes, étrangères à Rabelais, qui portent les n°s 87 et 88; neuf lignes sont raturées.

Manuscrit n° 4.

LETTRES DE JOSEPH SCALIGER, MS., D. 132.

28 feuillets. Cartonnage ancien. Largeur : 208^{mm}; hauteur : 273^{mm}.

—

LETTRES FRANCOISES
DE
Joseph SCALIGER à divers Sçavans.
—
EJUSDEM
Judicium de Constitutionibus, quæ
Apostolicæ dicuntur
—
MS.
De la Biblioth. de M. le Pres. Bouhier.
D. 132
MDCCXXXVI
—

1° LETTRES DE JOSEPH SCALIGER, Tirées Des Originaux, qui sont au volume CCCCXCVI. Des MSS. de M^{rs} Du Puy. 47 pages.

N°s 1-29. Lettres à M. Claude Du Puy, avocat au Parlement de Paris, puis conseiller au même Parlement (1575-1588).

N° 30. à M. Cujas, M^{e} des Requêtes de l'Hôtel du Roy, à Paris (25 mars 1588).

N°s 31-39. à M. le conseiller Du Puy, à Paris ou à Tours (1588-1594).

Nos 40-43. à M. Du Puy, fils, à Paris (1600-1602).
Nos 44-54. à M. de Thou, Me des Requêtes, puis Président au Parlement de Paris (1587-1607).
Nos 55-66. à M. Pierre Pithou, baillif de Tonnerre, à Paris, puis procureur général en la Chambre de Justice à Périgueux (1571-1595).
Nos 67-69. à M. Florent Chrétien (1581-1591).
No 70. à M. Rigault, avocat au Parlement (1600).
No 71. à M. Castrin, à Paris (1607).
Nos 72-73. à M. Simon Goulart, à Genève (1604-1606).
Nos 74-78. à M. de Monanteuil, professeur du Roy aux mathématiques, à Paris (1594-1595).
No 79. à M. Gillot, conseiller au Parlement de Paris (1600).

Toutes ces copies sont de la main de Bouhier.

IIo Le volume se termine par trois pages, *Ex Schedis Josephi Scaligeri*, commençant ainsi : « LXXV Canones leguntur hodie Apostolorum, etc... »

Manuscrit n° 4 bis.

LETTRES ET NOTES DE PEIRESC ET D'ANGELONI.

32 feuillets. Demi-reliure neuve en basane. Largeur : 223mm ; hauteur : 360mm.

Ce volume contient :

1° Coppie de Lre escripte à Monsr Holstenius par Monsr de Peiresc, le 6 aoust 1619.

Relative à une grosse bague d'or portant cette légende : TECLA VIVAT DEO CVM MARITO SEO (sic). 3 p. in-f°, 2 feuillets (1-2).

2° Copie d'une lettre écrite par Peiresc, le 14 octobre 1630.

Relative à un trépied. 7 p. in-f°, 4 feuillets (3-6).

3° Mémoires de feu Monsieur de Peiresc pour l'explication du trépied trouvé à Fréjus, en l'année 1629, que Monsieur le marquis de Rians m'a donné.

7 pages in-f°, 5 feuillets (7-11).

4° Fin d'une lettre autographe de Peiresc, Aix, 6 février 1633, suivie d'une lettre du 7 du même mois, l'une et l'autre adressées à M. de Roissy, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat à Paris ; note annexe contenant description du grand camayeul royal de la Sainte-Chapelle de Paris.

5 pages in-f°, 4 feuillets (12-15).

5° Notes de Peiresc sur divers camayeuls, notamment sur des camayeuls d'agathe recueillis par M. Ptro Plo Rubens, à Brusselles. 6 pages in-f°, 5 feuillets (16-20).

6° Lettera sopra tre patere antiche di bronzo del sig^r^ Francesco Angeloni al signor Nicolao di Peyresc..... 14 juillet 1634 ; — avec transcription de la même lettre.

4 pages in-4°, 6 feuillets (21-26).

7° Copie très défectueuse d'une lettre en réponse à la demande d'une médaille de Julius Constantius ayant au revers : *Beata tranquilitas vot. XX.* « ..... Tenez pour constant qu'il ne se trouve semblable revers que aux médailles de Constantin le père, de Crispus et Constantin ses enfants..... Ce revers nous représente le changement de la religion payenne en la chrestienne.... Telles médailles doivent être attribuées à l'an XI du grand Constantin... Or, en cest an, Constantius n'estoit pas encore au monde.... »

7 pages ; au revers de la 7e page est une liste de correspondants de Peiresc, 4 feuillets (27-30).

8° Notes diverses sur les fouilles d'un signor Nigromante, avec quatrains de Nostradamus et autres remarques singulières.

3 pages in-f°, 2 feuillets (31-32).

Manuscrit n° 5.

LETTRES A L'ABBÉ NICAISE

89 feuillets. Demi-reliure neuve en basane. Largeur : 194 mill. Hauteur : 246 mill.

Les pièces contenues dans ce volume sont en général très peu intéressantes ; quelques-unes, plus dignes d'attention, ne portent pas de signatures (1). Nous citerons seulement les plus importantes.

F[os] 1-4. Deux lettres de Petit à Nicaise, Paris, 7 aoust 1680 et s. l. n. d.

---

(1) On comprend très bien que les auteurs de ces lettres se soient dispensés de les signer.

L'un de ces correspondants anonymes écrit à Nicaise le 26 février 1689 : « Monsieur l'Intendant m'a fait parler de religion comme sollicité par M. de Meaux et me voulut faire voir son livre de la communion sous les deux espèces. Quel interest M. de Meaux prend-il à cela, si vous mesmes ne l'en avez prié ? J'aurois du déplaisir que la pensée de vous regarder comme un tentateur aportat quelque froideur en notre amitié. Ne m'ecrivés ou ne me faites parler de religion qu'après que vous m'aurés pu prouver que le blanc est noir et que le soleil n'a point de lumière. Je lis vos livres, mais plus jen lis et plus je prens de l'horreur pour vostre religion : Ainsi ce n'est point préjugés, c'est reflexion. »

Un autre correspondant, probablement l'un des Saumaise, écrit de Saint-Loup, le 15 mars 1685 : « ..... J'ay encore de meilleures raisons, mais elles ne se disent qu'à l'oreille et sous le sceau de la confession. A cet égard, vous serés, Monsieur, mon confesseur à la première veüe. Car, pour mes péchés, il ne me faut que Dieu et ma conscience pour les secrets, et, pour les publics, les personnes mêmes que j'aurai offensées..... Voilà un narré qui sent son caresme à pleine bouche..... »

Eût-il été prudent de signer ? C'était le temps des *Dragonnades*.

F^os 5-6, 55-56, 74-75. Lettres de Rémond, de Marie Rémond, de Louis-Eléonore Nicaise, beau-frère, sœur et neveu de Nicaise.

F^os 32-33. Lettre de dom Hilarion Monnier, bénédictin, Besançon, 17 juillet 1687.

F^os 36-37. Lettre de Longepierre, Longep., 13 octobre 86.

F^os 44-45. Lettre de dom Claude Estiennot, Rome, 26 octobre 88.

Diverses lettres d'Auzoult, greffier au présidial de Rouen, de M. Fatio de Duillier, de Millotet, de Maumenet, de Falliot, de Nicholas, de Barthélemy Senocq, de Dareste, etc. (1).

---

(1) Dans une lettre, datée de Venise, le 10 juin 1684, l'un des correspondants de Nicaise décrit l'émotion causée par la déplorable expédition française contre Gênes. « On est icy fort allarmé de la bombardation de Gennes et la pitié a pris la place de l'ancienne émulation qui estoit entre ces deux républiques. Il est certain que le ravage qu'on fait nos bombes dans cette ville est effroyable. Des lettres qui en viennent marquent que plus de la moitié de la ville est minée et le palais Ducal luy mesme fort degaté..... On ajoute que les François qui se sont trouvés dans la ville ont esté impitoyablement massacrés, cruauté qui feroit honte à des barbares et dont je ne sais pas comment on pourra faire l'expiation. Les Gennois sont si désolés qu'ils attribuent l'effet de nos bombes à quelque magie employée par nostre nation et ils en alleguent une raison bien claire qui est qu'ils ont veu des caractères dans une bombe qui s'est crevée, et les lettres qui expriment le nom du lieu où se sont composées les bombes et de la quantité de la poudre ont passé pour des caractères magiques. Celui qui écrit de Gennes la relation de cette désolation remarque outre cela que le mouvement de la bombe fait une espèce de triangle, ce qui en bonne physique n'est pas naturel, d'ou il conclut en bonne logique qu'il y a de la magie. Tant il est vrai que l'ignorance craintive est la mère de la superstition! Il y a deux jours qu'on attend le courrier de Gennes d'ou nous pourrons en apprendre davantage et savoir si notre flotte s'est retirée, comme l'on dit, après avoir chatié la ville..... »

F° 34. Lettre en latin, non signée, Vesontione, XII Kal. Jan. A. D. MDCLXXXVIII. Description d'une monstruosité observée sur un enfant né à Grandvaux, « ad radices Juræ montis (1). »

F° 77. Vers faicts par une jeune fille la veille de sa mort.

F° 79. Note de Fr. Noris, Aug. 12 octobre 1691.

F° 81. Épigramme *ad Santolium*.

F° 88. Essai de traduction en vers français de l'épigramme *ad Santolium*.

F^os 83-89. Copie, faite par un secrétaire de Bouhier, d'une lettre de M. l'abbé Nicaise à M. de Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor. Deux notes : l'une sur l'étymologie du mot ARNALYA (2), l'autre, autographe de Bouhier, sur des inscriptions de « Nuis » et de Langres, ont été intercalées dans la lettre.

---

(1) « ..... Ibi, paucis abhinc mensibus, natus est infans, cætera par aliis, at ea corporis parte quæ viros facit, plane jam vir. Observatum id ab ipsa obstetrice, notatumque etiam glandem, diducto præputio, detectam..... Nono admodum mense, et pubes pilorum densitate obsita, et deinceps haud infrequentes lascivi motus, atque ejusdem, maxime a somno, velut in Venerem turgescentis, crebra tentigo. Quid plura ? Necdum puer biennium complevit, et tamen ita se habet ut ex eorum numero sit quos Faustina adnotabat, etc..... »

(2) Voir, dans les manuscrits du n° 691, la dissertation de Nicaise *de Minerva Arnalia*.

N° 691.

CL. NICASII OPUSC., H. NORISII AD EUND. EPISTOLÆ, MS. D. 129.

1 volume relié en parchemin. Largeur, 192^{mm}; hauteur, 145^{mm}.

Ce volume contient les articles suivants :

1. Les Sirenes ou Discours sur leur forme et figure. A Monseigneur le Chancelier. A Paris, chez Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë Saint-Jacques, à la Fleur de Lys de Florence. M. DC. XCI. Avec privilége du Roy. — 80 pages imprimées. (Ouvrage de l'abbé Nicaise).
2. Claudii Nicasii Dissertatio de Minerva Arnalia, erud^{mo} antiquario Jacobo Sponio nuncupata (ex autographo descripta). 40 pages manuscrites.
3. Ejusdem Nicasii Dissertatio in inscriptionem antiquam sive Aureliani, sive Terentii, Divione olim extantem apud Dom. Petrum du May, senatorem, et cujus mentio fit apud R. P. Joan. de Montfaucon, Diar. Italic., p. 199, et in Antiquitatum Syntagmate, tom. IV, p. 37. 29 pages manuscrites (1).
4. Dissertatio ejusdem Nicasii de Mercurio Cissonio ad ill^{mum} et eruditum J. B. Boisot, Sancti Vincentii Vesontini abbatem dignissimum... 29 pages manuscrites.

---

(1) Comparer avec cette dissertation la pièce citée plus haut dans la description du manuscrit n° 1, XIX, f°s 161 à 163.

5. Lettre de feu M. l'abbé Nicaise à M. Carrel, où, en le remerciant de ce qu'il vouloit lui dédier un livre, il fait un abrégé de sa vie par raport à ses ouvrages de littérature et à son commerce avec les savans. (Tirée des Nouvelles de la Rép. des Lettres du mois d'oct. 1703, par Jaq. Bernard, p. 363). 15 pages.
6. Seconde lettre de M. l'abbé Nicaise à M. Carrel, sur le commerce de M. Nicaise avec les sçavans et quelques circonstances de sa vie. (Tirée des mêmes Nouvelles, p. 402). 3 pages.
7. Henrici Norisii Cardinalis Epistolæ ad Claudium Nicasium, Sanctæ Capellæ Divionensis canonicum, ex ejus autographis descriptæ. 33 lettres de janvier 1686 à 1696. 91 pages.

LYON. — IMP. MOUGIN-RUSAND, RUE STELLA, 3



